

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 +3

Date de convocation
3 juillet 2025

Date d'affichage
3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉREÉ, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON, Laurence FOURNIER représentée par Nicolas MENNETRIER

Absents : Marcel CHRISTEL, Monique SIMON

Urbain VELUT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché location-maintenance de matériel de reprographie

N° de délibération : 20250727

M. Philippe expose :

La commune a conclu avec la société SIGEC un marché de location-maintenance de matériel de reprographie qui arrive à son terme le 24 octobre 2025. Ainsi, une consultation au titre des marchés publics à procédure adaptée a été lancée sur le site Xmarchés le 21 mai 2025.

Quatre entreprises ont répondu :

- ESUS-KOESIO
- Champagne Reprographie
- Maubrey
- NEOXO

La commission des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 2 juillet, après analyse et au vu des critères de jugement, propose au conseil de retenir la société ESUS-KOESIO pour son offre avec option qui propose les tarifs suivants :

Loyer mensuel : 543,89 € HT option unité de finition incluse

Maintenance à la copie noir et blanc : 0,0026 € HT

Maintenance à la copie couleur : 0,026 € HT

S'agissant d'un contrat d'un an renouvelable sans pouvoir dépasser une durée totale de 5 ans, pouvant totaliser une somme supérieure à 50 000 € HT (en fonction du nombre de copies effectuées), le maire n'a pas délégué. Il revient donc au conseil d'attribuer le marché.

J'invite donc le conseil municipal à suivre l'avis de la commission et attribuer le marché de location-maintenance de matériel de reprographie à la société ESUS-KOESIO, qui prendra effet le 27 octobre 2025 pour une durée d'un an renouvelable sans excéder une durée totale de 5 ans soit jusqu'au 26 octobre 2030 au maximum.

Le conseil après en avoir délibéré :

ATTRIBUE le marché de location-maintenance de matériel de reprographie à la société ESUS KOESIO CENTRE EST - dont le siège est situé à SARAN (45770) et l'établissement 27 rue Roger Salengro – 10150 PONT SAINTE-MARIE aux conditions tarifaires ci-dessus indiquées.

AUTORISE le maire à signer le marché et tout avenant rendu nécessaire au cours de l'exécution du marché

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	20	20	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Urbain VELUT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

